

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	23 (1915)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Les samaritains de Genève et la guerre
<b>Autor:</b>	Schmidely, L.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-548951">https://doi.org/10.5169/seals-548951</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

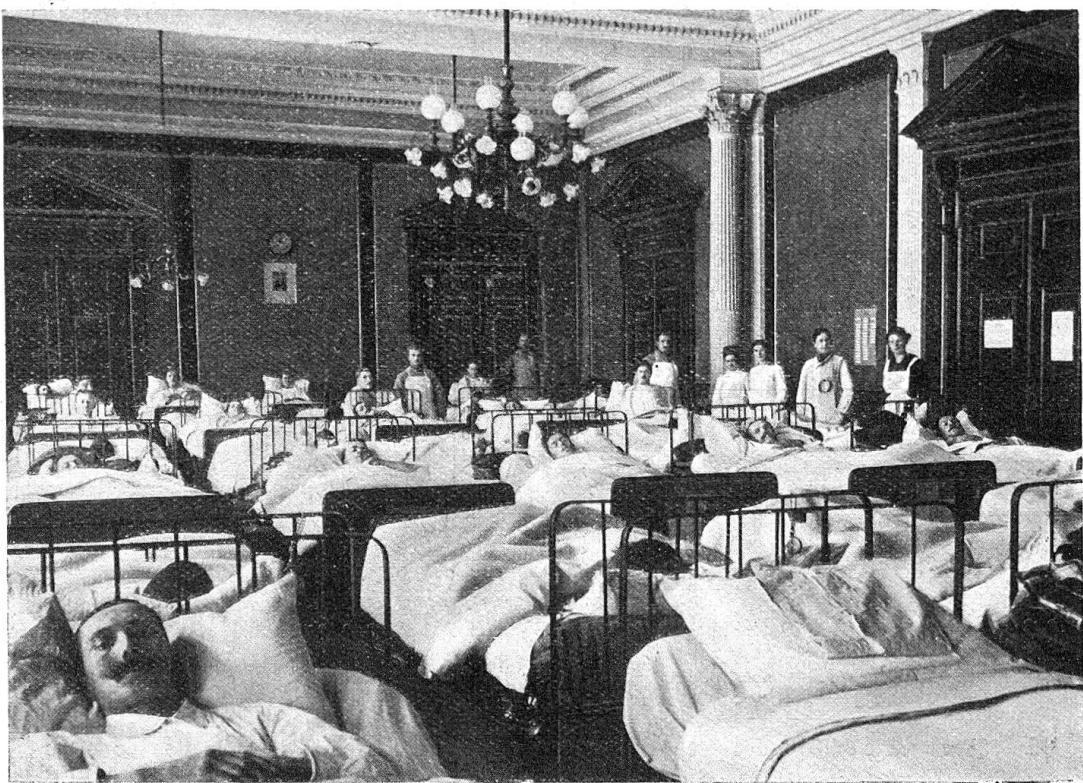
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

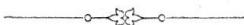
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



E. S. E. n° 2. — La salle de 40 lits destinée aux malades plus graves



## Les samaritains de Genève et la guerre

Pour les samaritains de Genève, 1914 a été caractérisée par d'importants services pratiques. Après les fêtes du Centenaire et le Tir cantonal en juillet, qui les occupèrent beaucoup, les samaritains eurent à faire face aux difficultés créées par la guerre européenne et la mobilisation de l'armée. Ces circonstances bouleversèrent les effectifs, surtout la section des Messieurs, et, dans une proportion moindre, celle des Dames, dont plusieurs quittèrent Genève pour rentrer dans leurs pays, afin de s'y mettre à la disposition du service de santé. L'activité des samaritains de Genève s'est manifestée de la façon résumée ici.

*Matériel.* — Le 1<sup>er</sup> août au soir, à peine nos landsturmiens mobilisés, l'état-major sanitaire de deux bataillons faisait appel

aux samaritains pour le prêt de matériel, le matériel officiel manquant complètement.... Les sacs nécessaires furent immédiatement remis et utilisés pour les malades pendant toute la mise sur pied de ces bataillons.

Les Dames samaritaines et d'autres personnes sympathiques à notre Société se mirent à l'œuvre pour compléter le matériel existant, et maintenant nous possérons la literie, lingerie et accessoires d'un hôpital de 50 lits.

Les réserves de médicaments, instruments, objets de pansements ont été renforcées de nombreuses adjonctions.

*Instruction.* — Les samaritains de Genève n'ont pas cédé à l'emballage général pour la préparation de personnes dispo-

sées à soigner les blessés, qui se sont offertes par centaines.

Ils ont estimé qu'il était préférable de travailler avec un personnel déjà dressé, ayant fait ses preuves, plutôt que de faire une instruction hâtive et plus nuisible qu'utile.

Cependant, la partie de notre personnel entraînée au transport ayant été décimée par la mobilisation, un cours de transport fut donné. Celui-ci réunit presque exclusivement d'anciens samaritains ou auxiliaires, non mobilisables, et nous a procuré un effectif complémentaire d'une quarantaine de brancardiers.

En même temps, un répertoire pratique était institué pour les Dames samaritaines actives ou auxiliaires, destinées éventuellement à renforcer le groupe des ambulancières.

*Activité militaire.* — 1<sup>o</sup> *En Suisse*: Les sauveteurs samaritains, dont un certain nombre ne faisait pas partie de l'armée active, furent incorporés dans le détachement complémentaire n° 7, service de santé. De ceux-ci, 10 furent mobilisés pour l'établissement sanitaire des étapes I où ils firent du service d'infirmerie et de transport. L'un d'eux fut appelé aux fonctions de sergent-major, chargé de l'instruction et de la direction du personnel civil, non initié, de cet établissement.

2<sup>o</sup> *A l'étranger*: Avec l'autorisation de la Direction de la Croix-Rouge suisse, 3 ambulancières furent envoyées dans les hôpitaux militaires de la région d'Aix-les-Bains, où elles travaillèrent plusieurs semaines. Plus tard, quelques autres ambulancières s'engagèrent individuellement, dans divers hôpitaux en France, où elles sont encore.

*Réfugiés belges.* — Le comité de secours aux réfugiés belges fit appel aux samaritains pour la réception des convois, l'assistance aux visites médicales et les vacci-

nations, services assurés par les sauveteurs et les ambulancières.

*Rapatriement des internés civils.* — Enfin, le service le plus important, et qui nécessita le plus d'effort, est celui demandé par le Bureau de rapatriement des internés civils, Français, Allemands, Autrichiens, femmes, enfants, vieillards et infirmes, regagnant leurs pays respectifs en traversant la Suisse (Schaffhouse-Genève ou Genève-Schaffhouse). Commencé le 24 octobre, il continue, et exige un personnel nombreux d'ambulancières et de sauveteurs samaritains. Pénible souvent, fatigant toujours, ce service a bien fonctionné et a été fort utile, en assurant les soins indispensables à de nombreuses victimes de la guerre. Les faits de cette activité intéresseront sans doute tous les secouristes, car ils montrent la nécessité pour les sections de samaritains de ne pas se laisser aveugler, comme c'est trop souvent le cas, par les seuls soins aux blessés, mais aussi d'être prêts à accorder la même sollicitude aux malades toujours nombreux en temps de guerre.

Genève, le 1<sup>er</sup> février 1915.

L. SCHMIDELY.

\* \* \*

**Extrait du rapport sur le service médical des internés civils à Genève, adressé à M. Edouard Audéoud, commissaire fédéral** (période du 24 octobre au 24 décembre 1914).

#### *A. Considérations générales et statistique médicale*

C'est à partir du 10 novembre que j'ai fonctionné comme médecin attaché à l'infirmérie des internés civils, rue de Berne. Du 24 octobre au 10 novembre, M. le docteur M. Bourcart a visité trois fois l'infirmérie. A quatre reprises, M. le docteur A. Bétrix a eu l'obligeance de me seconder ou de me remplacer.

Le nombre des malades traités à l'infirmérie a été de 1060; quelques personnes ayant présenté des lésions multiples, le total des cas mentionnés dans la statistique est de 1079. Contrairement à ce qu'on aurait pu craindre, le nombre des cas de maladies contagieuses a été peu considérable; quelques rapatriés avaient été vaccinés contre la fièvre typhoïde ou contre la variole avant leur arrivée en Suisse. Nous avons noté un cas de fièvre typhoïde, deux de rougeole et six de coqueluche. Seize malades ont dû être transportés à l'Hôpital cantonal.

Nous avons eu à traiter un grand nombre (29) de cas d'œdème douloureux des jambes, dû au stationnement prolongé dans des wagons surchauffés; ces cas, ainsi que la présence fréquente d'infirmités, de vieillards et d'enfants, ont singulièrement compliqué la question des transports. L'automobile de M<sup>me</sup> Ernest Pictet et le break de M. Eugène Balland ont rendu de signalés services.

Je désire exprimer ici ma reconnaissance à la Société des samaritains de Genève dont j'ai pu constater et admirer l'excellente organisation; tous ses membres ont rivalisé de zèle, d'entrain et de dévouement sous l'habile direction de M. L. Schmidely. Le personnel a donné chaque jour des preuves de capacités professionnelles remarquables, jointes à une grande bonté envers les malades; une mention spéciale est due à M<sup>le</sup> N. Hahn, ambulancière samaritaine, infirmière-chef.

Les dames de la Pouponnière et de la Commission du lait pour les enfants méritent aussi tous les éloges; elles se sont acquittées de leur tâche avec beaucoup de patience et de savoir faire.

#### *Statistique*

Maladies infectieuses spécifiques	36 cas
Appareil digestif et annexes .	286 »

Appareil respiratoire . . . . .	78 cas
Appareil circulatoire . . . . .	57 »
Système nerveux . . . . .	227 »
Organes génitaux et appareil urinaire . . . . .	32 »
Dermatoses . . . . .	89 »
Maladies des yeux . . . . .	30 »
Maladies du nez et des oreilles	18 »
Squelette et articulations . .	23 »
Contusions, plaies, abcès . .	147 »
(dont contusions 11, plaies contusées 14, plaies par éclats d'obus 3, plaies par instruments tranchants 32, plaies diverses infectées 17, brûlures 9, infections vaccinales 5, infections locales diverses 10)	
Divers (refroidissement, fatigue)	56 »
	Total 1079 cas

Sur ce total, un seul cas s'est terminé par un décès, à Genève, à l'Hôpital cantonal (ulcère gastrique).

Genève, le 15 janvier 1915.

Signé: Dr J. KESER.

#### *B. Rapport de la Société des samaritains de Genève*

*Matériel.* — Le matériel technique employé a été celui de la Société des samaritains. Certains médicaments, la nourriture des malades à l'infirmérie, le lait pour les enfants malades ont été achetés aux frais du Bureau de rapatriement des internés civils.

*Locaux.* — L'infirmérie, divisée en:  
 1<sup>o</sup> petite salle (pour les pansements, préparations diverses, dépôt de matériel);  
 2<sup>o</sup> une salle de couchage (12 places);  
 3<sup>o</sup> un local d'isolement (4 à 6 places);  
 a été installée dans les sous-sols de la nouvelle salle de gymnastique des bâtiments scolaires primaires, rue de Berne.

Ces locaux, neufs, propres, bien éclairés, pourvus d'eau chaude et froide et de douches, ont été très précieux.

Un seul, celui des préparations et dépôt, a été parfois encombré, étant un peu petit pour le service auquel il était destiné.

*Répartition du service.* — Le service médical a été réparti de la façon suivante:

*Arrivées et départs, gare de Cornavin, surveillance des convois, des repas, des cantonnements, transport des malades, assurés par le groupe de samaritains, dit sauveteurs samaritains.*

*Infirmerie, soins aux malades,* par le groupe des ambulancières samaritaines, assistées des sauveteurs samaritains.

Des gardes de nuit ont été faites toutes les fois que cela a été nécessaire.

Un service spécial, au cantonnement des internés de nationalité française, a été fait à l'Ecole des Crochettes, lorsque cela a été indiqué.

*Hôpitaux.* — Les cas graves ont été évacués sur l'Hôpital cantonal. Quelques affections oculaires ont été dirigées sur l'Hôpital ophtalmique, fondation Rothschild. Les directions de ces établissements ont été très obligeantes et nous les remercions de leur utile concours.

*Hygiène et prophylaxie.* — Toutes les précautions ont été prises, d'accord avec le Bureau cantonal d'hygiène, pour l'observation stricte des mesures légales concernant les maladies contagieuses. La désinfection du matériel de literie et des locaux du service médical a été faite plusieurs fois par les soins du Bureau d'hygiène.

*Frais.* — Le compte de frais, payé à la Société des samaritains pour son intervention, est de 305 francs.

Genève, le 15 janvier 1915.

Signé: L. SCHIMIDELY.

## Nouvelles de l'activité des sociétés

**Société neuchâteloise de la Croix-Rouge.**  
**Bureau de placement des gardes-malades,**  
 Maillefer, 7, Neuchâtel-Serrières. — Le bureau de placement a fait, en 1914, 279 placements contre 300 en 1913. Il en a refusé dans les 7 premiers mois, faute de personnel, 13. Ces 279 placements représentent 14,947 journées de travail contre 11,975 dans l'année précédente. Ils se répartissent comme suit suivant les districts :

District de Neuchâtel . . . . .	134
» » Boudry . . . . .	9
» du Val-de-Travers . . . . .	7
» » Val-de-Ruz . . . . .	4
» de Chaux-de-Fonds . . . . .	28
» du Léman . . . . .	18
Autres cantons . . . . .	61
France . . . . .	<u>18</u>
	Total 279

Nous constatons avec plaisir que notre bureau rend toujours plus de services à la ville, où nos placements ont augmenté de 29 sur

1913. Presque la moitié de nos placements ont donc lieu à Neuchâtel, ce qui prouve que MM. les docteurs et les familles prennent l'habitude de s'adresser à la Croix-Rouge.

De ces 279 placements, voici le détail:

Gardes-malades . . . . .	126
Gardes-relevaeuses . . . . .	89
Infirmiers . . . . .	17
Veilleuses . . . . .	40
Gardes-aides . . . . .	6
Gardes d'enfants . . . . .	<u>1</u>
	Total 279

Notre chiffre d'affaires a été de 56,562 fr. 45 contre 44,460 fr. en 1913. Les paiements au bureau ont été de 42,850 fr. 48 et 32,555 fr. 95 dans l'autre exercice.

Le bureau a expédié environ 1000 lettres et cartes, 559 notes et 279 feuilles d'entrée.

Les réunions mensuelles des gardes du bureau (qui ont lieu tous les seconds mardis du mois) ont été suivies régulièrement. Bien des gardes plus ou moins isolées sont heureuses de